

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-U59-20, ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2015-U59 – PPCMOI – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE  
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – CONCERNANT  
L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LES LOTS 5 581 086, 5 581 085 ET 5 581 084 DU  
CADASTRE DU QUÉBEC - 6, RUE SAINT-ÉDOUARD - NOUVELLE  
CONSTRUCTION MULTIFAMILIALE DE 8 UNITÉS DE LOGEMENT  
DANS LA ZONE HB-208**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

La « Résolution numéro 2023-U59-20, adoptée en vertu du Règlement 2015-U59 – PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Concernant l'immeuble situé sur les lots 5 581 086, 5 581 085 et 5 581 084 du cadastre du Québec - 6, rue Saint-Édouard - Nouvelle construction multifamiliale de 8 unités de logement dans la zone Hb-208 » a été adoptée par le conseil de la Ville le 23 mai 2023 et **est entrée en vigueur le 16 juin 2023.**

Un certificat de conformité a été émis le 16 juin 2023 à la suite de l'approbation de cette résolution par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de cette résolution est décrit dans son titre.

La résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 23 mai 2023 – Ville) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 20 juin 2023.

Anny Després, greffière adjointe